

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 7**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT**

**RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY**

---

**OBJET**

Politique Publique Recherche Enseignement Supérieur - Orientations 2016

---

**Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche  
Service de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
1.22.57**

## **PRESENTATION**

### **LA POLITIQUE PUBLIQUE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE**

Les secteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le Département des Bouches du Rhône constituent un enjeu majeur de développement du territoire. La politique du Conseil Départemental en matière de Recherche et d'Enseignement Supérieur a pour objectif de renforcer les pôles de compétences et d'excellence scientifique et de participer à l'émergence de grands projets structurants autour de domaines stratégiques prioritaires.

### **LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2016 :**

Mettre en place le volet enseignement supérieur – recherche du CPER 2015-2020.

Deux AP d'un montant total de 25M€ dont 18M€ pour les projets nouveaux de l'Université (CPER) et 7M€ pour les autres projets ont été créés en 2015.

Participer à l'accompagnement des nouveaux projets de l'Université, des Organismes de Recherche et des Etablissements d'Enseignement Supérieur.

Favoriser la rencontre des acteurs de la recherche et du monde économique autour de projets à haute valeur ajoutée : soutien aux actions mutualisées de valorisation de la recherche, aux pôles de compétitivité, aux plateformes partenariales d'innovation, aux grands projets structurants (ITER, Cité des Energies).

Poursuivre le soutien aux laboratoires publics en investissement.

Soutenir les projets d'excellence retenus notamment dans le cadre du volet Recherche Enseignement Supérieur du Programme d' Investissements d'Avenir : IHU Marseille-Infection, Démonstrateur Mi-Mabs.

Poursuivre le soutien aux projets de R&D (FUI et autres).

Poursuivre le soutien aux structures de gouvernance des pôles de compétitivité et associations de valorisation de la recherche.

Poursuivre le programme PROTIS (Provence Terre d'itinéraire Scientifique) et la promotion de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques. Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et aux carrières scientifiques.

Organiser un Prix départemental pour la Recherche en Provence avec pour objectif de mettre en valeur l'excellence scientifique des acteurs de la recherche et révéler au plus grand nombre les talents de nos équipes de chercheurs du territoire.

Développer les actions de soutien à l'entrepreneuriat étudiant (projet PEPITE d'AMU et semaine AMU-Entreprises) et à l'insertion professionnelle des étudiants.

## **LE SOUTIEN A LA RECHERCHE ET A L'INNOVATION**

Le Département mène une politique d'aide à l'équipement des laboratoires et centres de recherche publique afin de renforcer leur potentiel et leur permettre de développer de nouveaux programmes innovants.

Il soutient fortement la valorisation de la recherche au sein des universités notamment dans le cadre des projets de recherche développés par les pôles de compétitivité. Ces pôles impliquent que des équipes de recherche publique et des entreprises s'engagent dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs de recherche et développement à caractère innovant.

Le Département soutiendra, encore cette année (loi NOTRe), le fonctionnement des incubateurs qui favorisent la valorisation de la recherche.

Les secteurs prioritairement soutenus, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité sont la nano et microélectronique, la santé et les biotechnologies, la mécanique énergétique, la photonique les sciences de l'environnement, du vivant, et de l'ingénieur.

## **LA CONSOLIDATION DES SITES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE D'EXCELLENCE**

En faisant le choix de concentrer son intervention sur le renforcement des sites de recherche et d'enseignement supérieur, le Département a souhaité s'inscrire dans la perspective d'un pôle fort et lisible d'Enseignement Supérieur et Recherche.

L'aide portée à la restructuration des sites de Recherche et d'Enseignement autour de l'Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche constitue l'un des axes prioritaires des CPER 2000-2006, 2007-2013 et du nouveau CPER 2015-2020.

En cohérence avec les objectifs du CPER, et dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, le Conseil Départemental continue l'effort de création de sites d'excellence scientifique autour de projets et travaux de recherche structurants et innovants.

Il soutient également les projets collaboratifs de recherche et développement conduits par Aix-Marseille Université, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche, dont le principal objectif est de renforcer les relations avec le monde économique.

Le Conseil Départemental poursuit son engagement sur les opérations de regroupement des formations d'ingénieurs et sur la restructuration des équipements universitaires inscrits aux CPER 2000-2006 et 2007-2013.

En application de la convention bipartite du 16/01/2008 relative au projet ITER, le Conseil Départemental poursuit le financement des équipements scientifiques liés au

développement de la « machine » avec une subvention comme l'année précédente de 10 M€

## **LA PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DES CARRIERES SCIENTIFIQUES**

L'accès de tous aux formations supérieures post-bac constitue un enjeu majeur en termes d'insertion sociale, culturelle et professionnelle et c'est en même temps un facteur déterminant de développement de notre territoire.

Le Conseil Départemental s'est engagé auprès des Etablissements d'Enseignement Supérieur dans la mise en place du programme PROTIS (Provence Terre d'Itinéraires Scientifiques). Ce dispositif est destiné à favoriser l'accès de tous les collégiens du département à l'enseignement supérieur et à la recherche en leur faisant découvrir les perspectives d'avenir offertes, notamment dans les métiers de la science. Il s'inscrit, également, dans une démarche de promotion de l'égalité des chances. Il permet la diffusion de la culture scientifique à partir des universités, des grandes écoles et des organismes de recherche.

Par ailleurs, le Département soutient les actions de diffusion des travaux de recherche, et contribue directement au rayonnement scientifique du territoire en finançant des chaires d'excellence, notamment au sein de l'Institut Méditerranéen de Recherche Avancée (IMERA).

## **LE SOUTIEN AUX ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION DES ETUDIANTS**

Enfin, le Département soutient les actions destinées à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des doctorants.

Le Conseil départemental participe à l'organisation des «Doctoriales en Provence ». Il s'agit d'un programme destiné à favoriser l'insertion des doctorants dans l'entreprise.

Depuis 2012, l'Université et les établissements d'Enseignement Supérieur du territoire se sont réunis autour du pôle PEPITE PACA OUEST (label national) afin de développer l'insertion professionnelle et l'esprit d'entreprendre des étudiants.

Ce pôle est conduit par Aix-Marseille Université et fédère l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (école d'ingénieurs, écoles de management, IEP, etc ...) et agrège les partenaires du monde économique autour d'actions de sensibilisation à la création d'entreprise.

## **RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2016**

<b>LIBELLE</b>	<b>DEPENSES (€)</b>	<b>RECETTES(€)</b>	<b>VARIATION AP (€)</b>
Investissement	<b>16 617 796.34</b>		0
Fonctionnement	<b>638 000.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>17 255 796.34</b>		

## **PROPOSITIONS**

Sur proposition de Madame la Déléguée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche et au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- D'approuver les orientations pour l'année 2016 de la politique publique de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur,
- De donner délégation à la Commission Permanente afin qu'elle procède à des créations, des modifications ou des compléments d'affectations.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL